

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 27 mai 2021, le député de Laurier-Dorion déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec, la tenue, à l'Assemblée nationale, d'un débat démocratique et basé sur la science à propos du maintien du couvre-feu.

Nous comprenons pleinement la nature exceptionnelle d'une mesure de couvre-feu. Cette mesure a été adoptée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en vigueur pour lutter contre la pandémie de la COVID-19. Elle visait à limiter les contacts sociaux et à prévenir la transmission du virus qui en résulte. Rappelons qu'à ce moment, la situation épidémiologique évoluait défavorablement, malgré les consignes et les mesures sanitaires en place.

Comme pour toutes les mesures sanitaires, les recommandations ont été faites sur la base des connaissances scientifiques disponibles, tout en reconnaissant les limites de celles-ci, notamment en ce qui concerne l'impact d'un ensemble complexe de mesures qui agissent en synergie pour limiter la propagation du virus.

... 2

Le contexte d'urgence sanitaire nécessite une adaptation constante des orientations et des mesures en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique. Aussi, l'ensemble des points de vue exprimés sur de nombreuses tribunes, ainsi que lors des différents sondages effectués auprès de la population, ont été écoutés et pris en considération. À chaque étape, la recherche d'un juste équilibre entre le contrôle de la pandémie et les impacts négatifs potentiels des mesures a été le fondement de toutes les décisions prises, afin de composer avec la situation dans le meilleur intérêt de toute la société québécoise.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-05133